

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL

DU NORD PAS-DE-CALAIS

CONSEIL DU 21 MAI 2013

PROJET DE SCHEMA REGIONAL
DE COHERENCE ECOLOGIQUE – TRAME VERTE ET BLEUE

CONTEXTE :

La constitution d'une trame verte et bleue, outil d'aménagement du territoire visant à lutter contre l'érosion de la biodiversité figure parmi les plus importantes mesures des "lois Grenelle" du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010 et de la feuille de route résultant de la conférence environnementale. Sa mise en œuvre repose dans chaque région sur l'élaboration d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique, dénommé, pour notre région, Schéma Régional de Cohérence Ecologique - Trame Verte et Bleue (SRCE - TVB).

Le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional Nord – Pas de Calais copilotent l'élaboration de ce document. Conformément aux dispositions du code de l'environnement (articles L. 371-3 et R. 371-32), une phase de consultation et d'information est prévue sur le projet de SRCE-TV B en amont de l'enquête publique.

Dans le cadre de cette consultation, l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel est requis sur le projet de SRCE – TVB dans un délai de 3 mois à compter de la date de saisine du CSRPN.

AVIS

Le CSRPN considère :

- l'intérêt d'une approche scientifique du SRCE-TV B, concernant notamment l'identification des réservoirs de biodiversité qui reflètent bien la situation régionale,
- l'intérêt d'une double approche par trame (en harmonie avec la TVB régionale de 2006) et par écopaysage, qui permet de territorialiser les enjeux,
- l'exhaustivité des outils proposés (financiers et juridiques) issus d'un travail important initié par ENRx
- la mise en compatibilité des cœurs de biodiversité des PNR avec le SRCE-TV B,
- l'intégration du bocage, proposée dans le dernier avis du CSRPN et reprise,
- La nécessité, dans le futur, de pouvoir faire le lien entre le niveau régional du SRCE-TV B et les opérations locales,
- La nécessité, dans l'avenir, d'engager la détermination géographique des corridors (car seules les fonctionnalités sont représentées sur les cartes) afin qu'elles puissent être prises en compte dans les documents d'urbanisme.

Le CSRPN recommande de parler des bocages plutôt que du bocage, car chaque bocage présente ses propres caractéristiques (exemple des haies tressées de Torcy qui sont à la fois très originales et facilement oubliées puisque isolées des secteurs traditionnellement les plus bocagers de la région).

Le CSRPN rappelle que la définition réglementaire des zones humides intègre notamment un critère pédologique depuis 2009. Il serait donc souhaitable que le SRCE-TVB se base également sur cette définition et intègre ce critère pédologique.

Sous réserve de ces observations, le CSRPN donne un avis favorable au projet de SRCE-TVB.

Pour le CSRPN Nord - Pas-de-Calais

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Valet', with a large, stylized initial 'J' and a horizontal line crossing through the signature.

Le président : Jean-Marc Valet